

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 2 janvier 2017 à 9h30 à ABBEVILLE
Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 2 janvier à 9h30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 décembre 2016, s'est réuni à Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Claude JACOB.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – BONNET(absent à 14h pouvoir à M. Dovergne) – DELOISON – DOVERGNE – GARET – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – LAMEILLE – MATHON – PONCHEL – RIQUET – SERGENT – DECAYEUX (absent à 14h pouvoir à M. Mennesson) – FUCHS (absent à 14h pouvoir à M. Lecomte) - FLAHAUT – LAMOTTE - FRION - DEFORCEVILLE – BOUTIN – DUBOS – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT (absent à 14h pouvoir à Mme Crépin) – CHATENAY – POLOSSE – BOUTROY – PARSIS – SANNIER - LEFEBVRE – JACOB – MACHAT (absent à 14h pouvoir à M. Haussoulier) – POLIAUTRE – MARTEL (absent à 14h pouvoir à M. Delahaye) DUCHEMIN – MENNESSON - DELOHEN - COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE (absent à 14h M. Trancart, suppléant) – BIHET – CAILLEUX – DEBRAY – DESCAMPS – HAUDIQUET – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – GONDOIS – CHAREYRON –COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – REGNIER – LESENNE

Mmes CORNU-COULON – COURCAUT – DUPUIS-HARDY – GARBE – HAZARD (absente à 14h pouvoir à M. Gourlain) – LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON (absente à 14h pouvoir à Corinne Leblond) – MICHAUT – MONFLIER – MULLER – PENET - SACQUEPEE – BREGERE – JOLY – KOCH (absente à 15h pouvoir à M. Duquesne) – JOSEPH – CREPIN – DORION

Etait excusée :

Madame Patricia Chagnon

Monsieur Claude JACOB, doyen des Présidents, ouvre la séance en prononçant quelques mots d'accueil.

Il propose à G. Mathon, doyen d'âge des Conseillers Communautaires de présider l'assemblée.

M. Mathon s'adresse aux Conseillers en leur exprimant sa satisfaction de présider cette première réunion de la Communauté d'Agglomération dont il espère qu'elle s'étendra à terme à toute la Picardie Maritime.

2017.001 Installation des délégués

Gilbert MATHON précise que les communes ont adressé la liste de leurs délégués au Conseil communautaire conformément à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 constatant la représentativité au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme. Les Conseillers sont donc installés ainsi qu'il suit :

ABBEVILLE	DUMONT Nicolas BONNET Bruno CORNU-COULON Emilie COURCAUT Frédérique DELOISON Xavier DOVERGNE Aurélien	DRUCAT	PARSIS Laurent <i>Sup : BOURGOIS Fabienne</i>		
	DUPUIS-HARDY Marlène GARBE Brigitte GARET Frédéric GOURLAIN Hervé HAZARD Evelyne HEMERLE Jean-Marie HENIQUE Francis LAMARRE Brigitte LAMEILLE Patrick LEBERTON Michelle LEBLOND Corinne MAISON Héléne MATHON Gilbert MICHAUT Marie MONFLIER Chantal MULLER Valérie PENET Laurence PONCHEL Alain RIQUET Claude SACQUEPEE Elizabeth SERGENT Emmanuel DECAYEUX Stéphane BREGERE Cécile FUCHS Steven CHAGNON Patricia FLAHAUT Yvon	EAUCOURT SUR SOMME	SANNIER Henri <i>Sup : BOURGOIS Jean-Luc</i>		
		EPAGNE-EPAGNETTE	LEFEBVRE Pascal <i>Sup : GODART LEMOINE Sophie</i>		
		ERONDELLE	JACOB Claude <i>Sup : MIOT Gilles</i>		
		ESTREBOEUF	MACHAT Jean-Marie <i>Sup : THBAUT Jean-Marc</i>		
		FONTAINE SUR SOMME	POLIAUTRE Patrick <i>Sup : DULIN Annie</i>		
		FRANLEU	MARTEL Bertrand <i>Sup : DABOVALLE Arnod</i>		
		FRUCOURT	DUCHEMIN Gilbert <i>Sup : QUENNEHEN Maryline</i>		
		GRAND-LAVIERS	MENNESSON Christophe <i>Sup : BOUJONNIER Denise</i>		
		HALLENCOURT	DELOHEN Frédéric <i>Sup : DELACOURT Gérard</i>		
		HUPPY	COEUILTE Aymerick <i>Sup : DARRAS Joël</i>		
		LANCHERES	BLONDIN Jean-Yves <i>Sup : DECAYEUX Agnès</i>		
		LIERCOURT	WALRAVE Philippe <i>Sup : TRANCART Christian</i>		
		LIMEUX	BIHET Arnaud <i>Sup :</i>		
		LONGPRE LES CORPS SAINTS	CAILLEUX René DEBRAY Robert		
		MAREUIL CAUBERT	DESCAMPS Philippe <i>Sup : FECAMP Jean-Paul</i>		
		ALLERY	LAMOTTE Bernard <i>Sup : FENELON Catherine</i>	MERELESSART	TRENCART Michel <i>Sup : HAUDIQUET Paul</i>
		ARREST	JOLY Lysiane <i>Sup : BOUCHARD Armel</i>	MONS BOUBERT	DELAHAYE Emmanuel <i>Sup : FRANCOIS Christiane</i>
		BAILLEUL	FRION Fabrice <i>Sup : ALLART Gérard</i>	NEUFMOULIN	DORION Anne-Marie <i>Sup : WATTEBLED Evelyne</i>
BELLANCOURT	KOCH Brigitte <i>Sup : FOUBERT Sylvain</i>	PENDE	DUCROCQ Bernard <i>Sup : GERVAIS Jacqueline</i>		
BETTENCOURT RIVIERE	DEFORCEVILLE Michel <i>Sup : PONCHY Stéphane</i>	SAIGNEVILLE	GORRIEZ Jean <i>Sup : MONGOUR Christian</i>		
BOISMONT	BOUTIN Michel <i>Sup : DELTOMBE Chantal</i>	SAINT BLIMONT	MARQUE José <i>Sup : PARMENTIER Emilie</i>		
BRAY LES MAREUIL	DUBOS Bruno <i>Sup : DUBOS Maryse</i>	SAINT VALERY	HAUSSOULIER Stéphane GONDOIS Didier CHAREYRON Daniel		
BRUTELLE	GIRARD Daniel <i>Sup : JOSEPH Catherine</i>	SOREL EN VIMEU	COLINET Roland <i>Sup : DORE Gilles</i>		
CAMBRON	LEBLOND Claude <i>Sup : CLERCQ Roger</i>	VAUCHELLES LES QUESNOY	PATTE Régis <i>Sup : MAILLET Laurent</i>		
CAOURS	DUQUESNE Bernard <i>Sup : RANDON Philippe</i>	VAUDRICOURT	HENOCQUE Dominique <i>Sup : HENOCQUE Jacques</i>		
CAYEUX SUR MER	LECOMTE Jean-Paul CREPIN Martine RIMBAULT Régis	VAUX MARQUENNEVILLE	LANGLET Jean-François <i>Sup : ROUTIER Gérard</i>		
CITERNE	CHATENAY Luc <i>Sup : PLE Bernard</i>	WIRY AU MONT	REGNIER Marcel <i>Sup : DUVAL Odile</i>		
CONDE FOLIE	POLOSSE Jean-Paul <i>Sup : MUSIAL Christiane</i>	YONVAL	LESENNE Christian <i>Sup : PEZET Josiane</i>		
DOUDELAINVILLE	BOUTROY Rémy <i>Sup : THIEBAUT Yvonne</i>				

2017.002 Election du Président

Le quorum étant réuni, Monsieur MATHON propose de désigner Michelle Leberton conformément aux textes en vigueur en qualité de secrétaire de séance.

Il rappelle que l'élection du Président du Conseil Communautaire s'effectue au scrutin secret uninominal à trois tours, les 2 premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le 3ème à la majorité relative. Monsieur Gilbert MATHON désigne Michel Boutin et Catherine Joseph en qualité de scrutateurs, puis fait appel à candidature.

Stephane Haussoulier présente la candidature de Nicolas Dumont.

Messieurs Dumont et Decayeux font acte de candidature.

1^{er} tour : 59 voix N. Dumont, 17 voix S. Decayeux, 4 blancs et nuls : 80 bulletins pour 79 votants.

Gilbert Mathon relève l'erreur, propose à l'assemblée de procéder à un second vote.

Devant les protestations de l'assemblée, il indique que le résultat du premier tour est acquis à la condition que les conseillers l'acceptent à l'unanimité. Monsieur Bonnet manifeste son désaccord.

Gilbert Mathon propose donc de procéder à un second tour

2^{ème} tour : 79 votants : 60 voix N. Dumont, 19 voix S. Decayeux

Nicolas Dumont est élu président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Il prend la présidence de l'assemblée

2017.003 Composition du Bureau

Détermination du nombre de Vice-présidents et de conseillers délégués

Régis Patte, Maire de Vauchelles les Quesnoy déplore qu'il n'y ait pas eu une association très large des Conseillers pour choisir le nombre de Vice-Présidents et de Conseillers Délégués.

Il s'inquiète de la parité et redoute que l'élection des Vice-Présidents n'ait été organisée à l'avance. Il aimerait que soit prévue une conférence des Maires et que les frais de déplacement des Conseillers soient remboursés.

Stéphane Decayeux, conseiller d'Abbeville, indique qu'au-delà du nombre des membres du bureau, il lui semble plus intéressant de connaître les compétences et les missions assignées à chaque Vice-Président. Nicolas Dumont rappelle que les délégations des Vice-Présidents sont prises par arrêté du Président en fonction des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération.

Les femmes ne représentant qu'un quart des membres du Conseil, il sera impossible d'obtenir la parité au sein du bureau, ce qu'il regrette.

Une conférence des Maires est bien prévue et sera à l'ordre du jour de la seconde réunion. Quant aux frais de déplacements, il est possible de les rembourser aux Conseillers Communautaires qui ne bénéficient pas d'une indemnité et qui se rendent à une réunion se déroulant dans une commune autre que la leur.

- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour chaque organe délibérant de fixer le nombre de Vice-Présidents, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents,
- Considérant que le Conseil Communautaire est composé de 80 délégués et que lors des réunions préparatoires à la fusion, il a été convenu de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents,
- considérant que le nombre des « autres membres » du bureau n'est pas limité

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité, 1 abstention, 1 contre

- de fixer la composition du bureau communautaire ainsi qu'il suit :

12 Vice-Présidents et 9 conseillers délégués

2017.004 Election des Vice-Présidents

M. le Président indique que l'élection des Vice-Présidents va avoir lieu au scrutin secret uninominal à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Michel Boutin et Catherine Joseph sont désignés en qualité de scrutateurs.

M. le Président rappelle que les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Il procède à l'appel à candidature pour le poste de 1er Vice-Président et précise que Mme Chagnon absente ce jour, a fait part à M. Jacob doyen des Présidents, par courrier du 24 décembre, de son souhait d'être candidate à un poste de Vice-Présidente.

Sa candidature sera donc proposée pour chaque élection.

Monsieur Dumont propose la candidature de Stéphane Haussoulier.

Monsieur Stéphane Haussoulier et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Stéphane Haussoulier est élu 1^{er} Vice-Président, 79 votants : 63 S. Haussoulier, 15 blancs et nuls, 1 P. Chagnon

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 2ème Vice-Président.

Messieurs Claude Jacob, Frédéric Delohen, Yvon Flahaut et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Claude Jacob est élu 2^e Vice-Président, 79 votants : 60 C.Jacob, 16 F.Delohen, 2 blancs et Nuls, 1 Y.Flahaut, 0 P.Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 3ème Vice-Président.

Messieurs Jean-Marie Hémerlé, Régis Patte, Yvon Flahaut et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Jean-Marie Hémerlé est élu 3^e Vice-Président, 79 votants : 54 JM.Hémerlé, 18 R.Patte, 4 blancs et nuls, 3 Y. Flahaut, 0 P.Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 4ème Vice-Président.

Messieurs Bernard Ducrocq, Régis Patte, Yvon Flahaut et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Bernard Ducrocq est élu 4^e Vice-Président, 79 votants : 60 B. Ducrocq, 15 R. Patte, 3 blancs et nuls, 1 Y.Flahaut, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 5ème Vice-Président.

Messieurs Gilbert Mathon , Régis Patte, Yvon Flahaut et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Gilbert Mathon est élu 5^e Vice-Président, 79 votants : 52 G. Mathon, 20 R. Patte, 4 blancs et nuls, 3 Y. Flahaut, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 6ème Vice-Président.

Messieurs Fabrice Frion, Régis Patte, Yvon Flahaut, Frédéric Delohen et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Fabrice Frion est élu 6è Vice-Président, 79 votants : 52 F. Frion, 12 R. Patte, 11 F. Delohen, 3 blancs et nuls, 1 Y. Flahaut, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 7ème Vice-Président

Mesdames Laurence Penet, Patricia Chagnon et Messieurs Régis Patte, Steven Fuchs, Yvon Flahaut font acte de candidature.

Laurence Penet est élue 7è Vice-Présidente, 79 votants : 48 L. Penet, 17 R. Patte, 7 S. Fuchs, 6 blancs et nuls, 1 Y. Flahaut, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 8ème Vice-Président.

Messieurs Laurent Parsis, Régis Patte, Yvon Flahaut et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Laurent Parsis est élu 8è Vice-Président, 79 votants : 52 L. Parsis, 19 R. Patte, 7 blancs et nuls, 1 Y. Flahaut, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 9ème Vice-Président.

Mesdames Elizabeth Sacquépée , Patricia Chagnon et Monsieur Régis Patte font acte de candidature.

Elizabeth Sacquépée est élue 9è Vice-Présidente, 79 votants : 50 E. Sacquépée, 23 R. Patte, 6 blancs et nuls, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 10ème Vice-Président.

M. Jean-Paul Lecomte, Maire de Cayeux sur Mer, s'adresse à l'assemblée avant de déclarer sa candidature.

M. Lecomte considère que Cayeux est la 3^{ème} commune la plus peuplée de la Communauté d'Agglomération, qu'elle dispose d'un littoral de près de 14km de long et qu'ainsi elle donne du sens à l'appellation Baie de Somme dont s'est dotée l'EPCI. Il regrette que ses collègues de l'ex Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud n'aient pas souhaité lui proposer une Vice-Présidence. Il considère que ne pas impliquer Cayeux dans la gouvernance constitue une erreur et invite les Conseillers à ne pas respecter les éventuelles consignes données.

Messieurs Jean-Marie Machat, Jean-Paul Lecomte, Régis Patte et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Jean-Marie Machat est élu 10è Vice-Président, 79 votants : 39 JM. Machat, 32 JP. Lecomte, 4 R. Patte, 4 blancs et nuls, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 11ème Vice-Président.

Messieurs Hervé Gourlain, Régis Patte et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Hervé Gourlain est élu 11è Vice-Président, 79 votants : 49 H. Gourlain, 22 R. Patte, 8 blancs et nuls, 0 P. Chagnon.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 12ème Vice-Président.
Messieurs Pascal Lefebvre, Régis Patte et Madame Patricia Chagnon font acte de candidature.

Pascal Lefebvre est élu 12è Vice-Président, 79 votants : 57 P. Lefebvre, 18 R. Patte, 4 blancs et nuls, 0 P. Chagnon.

2017.005 Election des conseillers délégués

M. le Président indique que l'élection des conseillers délégués va avoir lieu au scrutin secret uninominal à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Michel Boutin et Catherine Joseph sont désignés en qualité de scrutateurs.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le premier poste de conseiller délégué.
Messieurs Francis Hénique et Frédéric Delohen font acte de candidature.

Francis Hénique est élu conseiller délégué, 79 votants : 50 F. Hénique, 25 F. Delohen, 4 blancs et nuls

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le deuxième poste de conseiller délégué.
Emmanuel Delahaye fait acte de candidature.

Nicolas Dumont propose un vote à mains levées car 1 seul candidat fait acte de candidature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Emmanuel Delahaye est élu conseiller délégué, avec 79 voix.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le troisième poste de conseiller délégué.

Messieurs Aymerick Coeuilte et Frédéric Delohen font acte de candidature

Aymerick Coeuilte est élu conseiller délégué , 79 votants : 57 A. Coeuilte, 21 F. Delohen, 1 blanc et nul

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le quatrième poste de conseiller délégué.

Madame Anne-Marie Dorion fait acte de candidature

Nicolas Dumont propose un vote à mains levées car 1 seul candidat fait acte de candidature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Anne-marie Dorion est élue conseillère déléguée, avec 79 voix

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le cinquième poste de conseiller délégué.

Monsieur Henri Sannier fait acte de candidature

Nicolas Dumont propose un vote à mains levées car 1 seul candidat fait acte de candidature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Henri Sannier est élu conseiller délégué, avec 79 voix

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le sixième poste de conseiller délégué.

Madame Corinne Leblond fait acte de candidature

Nicolas Dumont propose un vote à mains levées car 1 seul candidat fait acte de candidature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Corinne Leblond est élue conseillère déléguée, avec 79 voix

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le septième poste de conseiller délégué.
Monsieur Dominique Hénocque fait acte de candidature
Nicolas Dumont propose un vote à mains levées car 1 seul candidat fait acte de candidature.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dominique Hénocque est élu conseiller délégué, avec 79 voix

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le huitième poste de conseiller délégué.
Monsieur Bernard Duquesne fait acte de candidature
Nicolas Dumont propose un vote à mains levées car 1 seul candidat fait acte de candidature.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Bernard Duquesne est élu conseiller délégué, avec 79 voix.

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le neuvième poste de conseiller délégué.
Messieurs Claude Leblond et Frédéric Delohen font acte de candidature

Claude Leblond est élu conseiller délégué, 79 votants : 57 C. leblond, 19 F. Delohen, 3 blancs et nuls

A l'issue du scrutin, le président donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT, dont chacun a reçu copie à l'appui de la convocation. Il remet à chaque conseiller la reproduction des dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire.

2017.006 Fixation des indemnités allouées aux membres du bureau

M. Langlet, Maire de Vaux-Marquenneville, s'étonne du fait que dans la note de synthèse, il est évoqué une diminution de 10% de l'enveloppe indemnitaire alors que Nicolas Dumont vient d'évoquer un montant de 5%.

N. Dumont répond que la note de synthèse comportait une erreur.

- Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Vu l'article L 5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2ème alinéa relatif à la détermination de l'enveloppe indemnitaire globale à prendre en compte
- considérant que lors des réunions préparatoires à la fusion, il a été convenu que l'enveloppe indemnitaire serait minorée par rapport au maximum prévu par les textes
- Vu l'article R.5216-1 du CGCT relatif à la détermination des indemnités de fonctions
- Considérant que les Vice-Présidents et les conseillers délégués bénéficieront d'une délégation de fonction par arrêté du Président

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité, 1 opposition, 4 abstentions

- d'allouer des indemnités de fonction au président, aux vice-présidents et aux conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, à partir de la date de leur entrée en fonction.
- de fixer le taux de l'indemnité du Président au taux prévu pour la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants soit 110 % de l'Indice Brut 1015

(4 206,71€ au 1^{er} janvier 2017)

- de fixer le taux de l'indemnité de Vice-Président au taux de 32,69 % de l'indice brut 1015

(1 250 € au 1^{er} janvier 2017)

- de fixer le taux de l'indemnité de conseiller délégué à 15,82 % de l'indice brut 1015

(605,17 € au 1^{er} janvier 2017)

- de dire que le montant total de ces indemnités ne dépassera pas le montant de l'enveloppe indemnitaire calculée sur la base d'un effectif d'un Président et de 12 Vice-Présidents

- de dire que ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des variations de l'indice 1015.

2017.007 Délégation de pouvoir accordée au Président

- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour le conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble,

- Considérant qu'il est opportun de confier une large délégation au Président, afin de permettre aux services de gérer avec efficacité les missions confiées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité, 1 contre, 2 abstentions

- d'accorder une délégation au Président, pour toute la durée de son mandat, pour les points ci-dessous énumérés :

- Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- Réaliser les lignes de trésorerie
- Demander auprès de tous les organismes l'attribution de subventions et de soutiens financiers
- Fixer les plans de financement des opérations prévues au budget
- Fixer les tarifs de vente des produits des boutiques de l'office de tourisme communautaire
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Fixer les droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, des contrats de prestations de service ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget
- Décider de la conclusion et de la révision des baux immobiliers
- Décider de l'acquisition et de l'aliénation des biens mobiliers et immobiliers
- Exercer le droit de préemption en application du code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- Prendre toutes les décisions de réalisation d'étude et de diagnostic prescrites pour les opérations d'aménagement ou de travaux
- Signer les conventions prévues par le code de l'urbanisme pour les participations au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ou pour voirie et réseaux
- Intenter les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en désignant ou non un avocat
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Adhérer aux associations qui permettent la réalisation des compétences de la communauté
- Fixer et modifier le tableau des effectifs dans la limite des crédits disponibles au budget
- signer les contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée des agents non titulaires
- adhérer aux différents services proposés par le centre de gestion de la Somme
- attribuer les logements pour nécessité de service

2017.008 Création d'un emploi de collaborateur de cabinet à temps partiel

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34, 110 et 136 ainsi que le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 3 abstentions

- De créer un emploi de collaborateur de cabinet
- De dire qu'il sera occupé à temps partiel (50%)
- D'inscrire au budget principal de la communauté d'agglomération, au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés, article 64131 rémunérations du personnel non titulaire la somme de 51 000€ représentant le montant des crédits relatifs à ce recrutement

2017.009 Création de 4 emplois fonctionnels

C. Mennesson, Maire de Grand-Laviers souhaite savoir par qui seront occupés les 4 emplois fonctionnels.

N. Dumont indique que l'emploi de DGS est occupé par Brigitte Levastre, Christelle Loquet, Julien Marzack et Isabelle Pecquery occuperaient ceux de DGA.

- Vu l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret n° 88-546 du 6 mai 1988 donnant la liste des emplois fonctionnels
- Vu les décrets n° 87-1101 du 30 décembre 1987 et n° 90-128 du 9 février 1990 organisant l'accès aux emplois fonctionnels
- Considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme est un EPCI regroupant 51 357 habitants
- Considérant l'importance des compétences exercées

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- De créer un emploi de directeur général des services d'une communauté d'agglomération de 40 000 à 80 000 habitants
- De créer trois emplois de directeur général adjoint d'une communauté d'agglomération de 40 000 à 80 000 habitants

2017.010 Fixation du taux de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

- Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
- Considérant la création de l'emploi fonctionnel de directeur général des services d'une communauté d'agglomération de 40 000 à 80 000 habitants
- Considérant que cette prime de responsabilité est payable mensuellement en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire un taux individuel, fixé dans la limite d'un taux maximum de 15%

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- D'accorder au directeur général des services une prime de responsabilité au taux de 15% du traitement indiciaire

2017.011 Adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Frédéric Delohen, Maire de Hallencourt expose son désarroi de n'avoir pu participer aux réunions de préparation de la fusion.

Il s'étonne également de la différence entre les statuts fixés dans l'arrêté préfectoral du 16 décembre et le projet soumis au Conseil.

Nicolas Dumont indique que les statuts en vigueur seront ceux adoptés par la majorité qualifiée des Communes.

En ce qui concerne les biens immeubles concernés par le transfert de la compétence affaires scolaires, il s'agit d'une mise à disposition et non d'un transfert de propriété.

- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme issue de la fusion des Communautés de Communes de l'Abbevillois, de Baie de Somme Sud et de la Région d'Hallencourt

- Considérant que cet arrêté préfectoral fixe les compétences obligatoires ainsi que la somme des compétences optionnelles et facultatives des anciens EPCI dans le périmètre de ces derniers

- Vu les réunions de travail thématiques organisées au cours de l'année 2016 réunissant divers membres des communautés de communes appelées à fusionner

- considérant que la communauté d'agglomération dispose de la faculté de modifier ses statuts dans les conditions de droit commun

- Vu le code général des collectivités et notamment son article L 5211-17 relatif aux transferts de compétences

- Vu le projet de statuts transmis à l'appui de la convocation

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité, 1 contre, 1 abstention

- d'adopter le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération

2017.012 Adoption du protocole financier

M. Langlet, Maire de Vaux Marquenneville, demande quel est le système d'imposition qui va s'appliquer pour les déchets, la taxe ou la redevance.

M. Dumont indique que le double système peut cohabiter durant une période de 5 ans .

- Vu l'article 40 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 généralisant le recours au protocole financier à l'ensemble des fusions aboutissant à la constitution d'un nouvel EPCI appliquant le régime de fiscalité professionnelle unique

- Vu la concertation organisée entre les EPCI fusionnés

- Vu le projet de protocole financier transmis à l'appui de la convocation

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'adopter le protocole financier général tel qu'annexé à la présente délibération

2017.013 Définition de l'intérêt communautaire pour les compétences optionnelles

- Vu le code général des collectivités
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme issue de la fusion des Communautés de Communes de l'Abbevillois, de Baie de Somme Sud et de la Région d'Hallencourt
- considérant qu'il est nécessaire de définir l'intérêt communautaire des compétences optionnelles « action sociale » et « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs »

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- De reconnaître l'intérêt communautaire des services relevant de la compétence optionnelle « **action sociale** » ainsi qu'il suit :

Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle

Participation à la Mission Locale pour l'Emploi en Picardie maritime

Participation à la Maison de l'Emploi d'Abbeville-Vimeu

Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Fonctionnement des services d'accueil de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires

Organisation de séjours de vacances

Activités et actions en direction des jeunes

Organisation du service de restauration scolaire

Actions de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

Portage de repas à domicile

Organisation du dispositif de la téléassistance par délégation du conseil départemental

Actions en faveur de la petite enfance

Fonctionnement des crèches multi-accueils

Organisation des relais d'assistants maternels(R.A.M)

Actions de prévention et de promotion de la santé

Développement d'un programme d'éducation à la santé en milieu scolaire, péri et extra-scolaire

Actions de promotion de la santé en direction de tous les publics

Création et gestion locative de la maison de santé de Saint-Valery sur somme

- De reconnaître l'intérêt communautaire des services relevant de la compétence optionnelle « **construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs** » ainsi qu'il suit :
 - le Centre de natation dénommé aqu'ABB à Abbeville et son centre d'hébergement sportif
 - l'école des Beaux-Arts implantée à Abbeville
 - le conservatoire de musique et de danse à rayonnement intercommunal implanté à Abbeville
 - l'école de musique intercommunale implantée à Cayeux sur mer, Saint Valery sur somme et Arrest
 - les gymnases des collèges de Longpré les corps saints et de Saint Valery sur somme

2017.014 Création du Conseil de développement

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10-1 relatif à la création d'un conseil de développement dans les communautés de plus de 20 000 habitants
- Considérant que le conseil de développement comprend des représentants de la société civile des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre communautaire,
- Considérant qu'au cours des réunions préalables à la fusion, il a été convenu que la communauté d'agglomération s'appuierait sur le conseil de développement installé auprès du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, afin de bénéficier de son expérience et de ne pas mobiliser de manière excessive les représentants de la société civile bénévoles

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- De créer un conseil de développement composé de représentants de la société civile des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre communautaire
- De charger le président de contacter les communautés de communes de Picardie maritime afin de mettre en œuvre un conseil de développement intercommunautaire qui s'appuierait si possible sur le conseil de développement installé auprès du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées

Nicolas Dumont informe les Conseillers qu'un Conseil Communautaire va à nouveau être réuni lundi 9 janvier à 9h30.

Il s'interrompra à 11h pour que chacun puisse assister à la cérémonie organisée par le Sous-Préfet, et reprendra à 14h.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 15h30.

Le Président de la CABS.
Nicolas DUMONT

